

Contact : secretaire@tcgm.fr

Bulletin d'adhésion - rev3
2019-2020

valable du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020

COURS JEUNES

L'inscription ne sera effective qu'une fois votre dossier complet reçu et validé

à faire parvenir à

Guillaume Serton - Les Tire-Clous du Grand Manti – 271 rue de la grande terre - 38660 LE TOUVET

Jeune	☐ F ☐ M	Responsables légaux:
Nom :		Téléphone Mère
Prénom :		Mail Mère
Date de naissance :		Téléphone Père
Adresse :		Mail Père
Téléphone :		<i>*Précisez par un astérisque votre préférence pour le téléphone et l'adresse mail de contact principal</i>
Mail :		
J'autorise l'affichage par le club de ma photo sur le site web ou les réseaux sociaux :	J'autorise le club à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club	J'autorise Vertic'O à m'envoyer par mail de l'information en dehors des activités propres du club
☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non	☐ Oui ☐ Non

Créneau	6- 12 ans 17h15-19h ☐ lundi ☐ jeudi ☐ vendredi	11-18 ans 18h45 – 20h30 ☐ lundi ☐ mercredi ☐ jeudi ☐ vendredi	Cours supplémentaire 18h45 – 20h30 ☐ lundi	Total : A + B – C =
Adhésion au club + cours	☐ 236 € (sans licence FFME) ☐ 231 € (avec licence FFME)		☐ 100 €	A = <i>(part obligatoire)</i>
Licence FFME <i>(obligatoire pour les compétiteurs)</i> Options d'assurance FFME Activités supplémentaires FFME	☐ - de 18 ans : 48 € d'ici le 31 août 2020			B =
	☐ famille : 34 €			
	☐ Base + : 3 € ☐ Base ++ : 10 €			
Assurance MAIF	☐ Ski de piste, Slackline: 5 € ☐ Trail : 10 € ☐ VTT : 30 €			
	☐ Sports cat 1: 53,07 € ☐ Cat 2 : 32,11 € ☐ Cat 3 : 13,92 €			
Réduction (ou autre moyen de paiement) :	☐ Adhérent 2 (10€) ☐ Adhérent 3 ou + (20€) ☐ Demandeur d'emploi (15€)* ☐ Pack sport (15€) ☐ Pass Région (30 €)			C =

**sur présentation d'un justificatif pôle emploi lors de l'inscription*

Mon inscription peut être traitée car j'ai fourni : ☐ Le bulletin d'inscription recto – verso complet ☐ Le règlement (chèques à l'ordre de TCGM) ☐ Un certificat médical de moins de 3 ans	Je suis inscrit sur liste d'attente: ☐ Oui ☐ Non
--	---

Conditions d'adhésion

- Le club d'escalade les Tire-Clous du Grand Manti - Grimpe en Grésivaudan (TCGM), est une association sportive régie par la loi de 1901, agréée pour l'escalade par Jeunesse et Sports (n° 3807036) et affiliée à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (n°38095). Elle fonctionne grâce à l'investissement de bénévoles.
- Le règlement intérieur permet de vous informer sur le fonctionnement du club et le déroulement de ses activités.
- **Toute adhésion entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement intérieur de l'association et du règlement propre aux structures et locaux sportifs où se déroulent les activités du club** (cours, créneaux libres, compétitions, manifestations) par tous les membres de l'association ou leur représentant légal sans exclusion.

Procédure d'adhésion

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte à l'exception du **certificat médical qui doit être fourni avant le premier cours**.

L'inscription est ferme, il n'y a pas de cours d'essai. Toutefois, ceux qui souhaitent tester l'activité peuvent être inscrits sur liste d'attente. Si une place est disponible après la période d'inscription, la personne sera invitée à venir à un cours et choisira ensuite de s'inscrire ou non.

En cas de désistement pour raisons médicales ou pour cause de déménagement, un remboursement partiel est accordé sur présentation de justificatifs. Est remboursé le coût de l'inscription au prorata du temps restant sur l'année. Le coût de l'adhésion et de l'assurance n'est pas remboursé.

En cas de désistement pour toute autre raison, il n'y a pas de remboursement.

Certificat médical

A l'exception des ouistitis, **un certificat médical est nécessaire**.

Il est valable 3 ans. Il doit comporter pour les adultes compétiteurs et TOUS les enfants la mention de "non-contre-indication à la pratique sportive en loisir ET en compétition".

Pour les adultes non-compétiteurs seule la mention de "non-contre-indication à la pratique sportive en loisir" est nécessaire.

Licence/assurance FFME : la licence FFME n'est **pas obligatoire** cette année, **sauf pour les compétiteurs**.

Pour une pratique autonome (hors encadrement) de la montagne ou de l'escalade, l'assurance de la licence FFME (ou la complémentaire I. A. Sport+ de la MAIF) sera indispensable dans le cas où votre assurance personnelle ne couvre pas ce type d'activité.

Bordereau à remplir obligatoirement

J'atteste avoir pris connaissance :

- des conditions d'adhésion,
- de la possibilité de souscrire une garantie complémentaire d'assurance soit avec ma licence FFME, soit avec la MAIF (I. A. Sport+).

Je soussigné(e) autorise ma fille/ mon fils

..... à participer aux différentes activités du club. Passé l'heure de fin de cours, mon enfant est de nouveau sous ma responsabilité.

Fait à Le Signature

(pour les mineurs signature des parents ou du représentant légal)